

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

(ré)Agissez !

VOTEZ



Les CPE au cœur de la relation éducative Pour un meilleur suivi pédagogique et éducatif des élèves

CHOISIR LE SNES-SNUEP/FSU Majoritaire chez les CPE depuis leur création, la confiance renouvelée au SNES tient à sa ténacité à porter une conception éducative et pédagogique du métier.

Partagée par la profession, elle s'inscrit dans le travail en complémentarité avec les enseignants et les autres professionnels impliqués dans le suivi des élèves. Cette confiance est aussi le résultat d'un syndicalisme de proximité, efficace, multi catégoriel qui sait être attentif aux problèmes collectifs et individuels des personnels, et qui a su faire reconnaître la spécificité du métier en conservant la parité enseignants/CPE.

C'EST VOTER Les enjeux de cette élection sont de taille à l'heure où le dialogue social est nié et les remises en cause multiples. La baisse drastique du recrutement entraîne la pénurie de CPE et l'absence de mobilité. La menace est générale sur les missions, les statuts, particulièrement pour les CPE, de plus en plus réorientés vers le management (préfets des études, chef de service, etc.). De nouvelles modalités d'évaluation des personnels risquent de renforcer encore le poids du chef d'établissement et une certaine caporalisation. Et surtout la nette régression des moyens détériore la vie scolaire des élèves.

POUR RÉSISTER Le métier est trop souvent empêché et la volonté de repositionner les CPE dans une perspective plus « fonctionnelle » qu'éducative est réelle. Après le projet Thélot d'un CPE « directeur de la vie éducative », l'Inspection Générale promeut, sans concertation, un CPE « chef du service », « conseiller technique », « garant du droit dans l'EPL ». Cette approche est confortée par les nouveaux concours et le protocole d'inspection. Sur l'insistance du SNES-FSU, la dimension « suivi de l'élève » a été ajoutée mais demeure minorée. Ces injonctions relayées au plan local, accompagnent la mise en œuvre de réformes pourtant contestées (note de vie scolaire, livret de compétences, réforme des lycées). Transformer les CPE en « adjoints chargés de la politique éducative » les éloigne de fait de la relation directe à l'élève, les prive du temps de concertation indispensable et limite le lien avec les familles.

ET CONSTRUIRE ENSEMBLE Opposé à ces régressions, le SNES-FSU défend un projet d'école pour la réussite de tous les jeunes. Ce vote est primordial : c'est avec la force de sa représentativité que le SNES-FSU continuera à défendre la catégorie, sa spécificité et une autre ambition éducative pour le métier.

Le CPE au cœur de la

→ Pour contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves, un métier centré sur leur suivi pédagogique et éducatif.

- ◆ Préserver l'ambition éducative du métier : respect de notre statut et de nos missions, la circulaire de 1982 reste une boussole professionnelle.
- ◆ Défendre cette conception innovante et humaniste de notre action auprès des jeunes dans un contexte de pressions sécuritaires.
- ◆ Réaffirmer notre appartenance à l'équipe pédagogique, en complémentarité avec les enseignants, dans le respect des fonctions de chacun.
- ◆ Exiger des temps de concertation formalisés et d'échanges entre les équipes, pour un suivi des élèves dans la durée, en relation étroite avec les familles.
- ◆ Refuser les dérives fonctionnelles : ni « chefs de service », ni « adjoints de vie scolaire », encore moins « préfets des études », leur posture de tiers éducatif place les CPE dans une relation spécifique à l'élève et aux familles.



→ Pour une démocratisation du second degré, recruter des CPE en urgence !

- ◆ Plus un seul collègue sans CPE : leur expertise éducative en matière d'intégration est indispensable à ce moment-clé du développement socio-affectif des jeunes.
- ◆ Un CPE par tranche de 250 élèves : un suivi de qualité des élèves et des classes ne peut se concevoir sans cette norme chiffrée. La crise sociale et ses conséquences rendent cette balise d'autant plus nécessaire.

RECRECITER ET MIEUX FORMER : UNE EXIGENCE !

Plus de 400 collèges sont encore sans CPE et, dans beaucoup d'autres, l'exercice solitaire du métier est marqué par la dictature de l'urgence. Dans les lycées, des CPE sont en charge de 500 élèves voire davantage, sans compter l'internat. En LP, la réforme du bac pro a dégradé les situations éducatives. Trop souvent, frustration et souffrance professionnelles sont au rendez-vous. Outre les redéploiements et fermetures de postes, le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux a presque liquidé les emplois de TZR. La scandaleuse réforme de la formation a jeté les stagiaires « dans le grand bain » de situations éducatives de plus en plus complexes, face à des publics très hétérogènes. Une autre politique éducative est nécessaire.

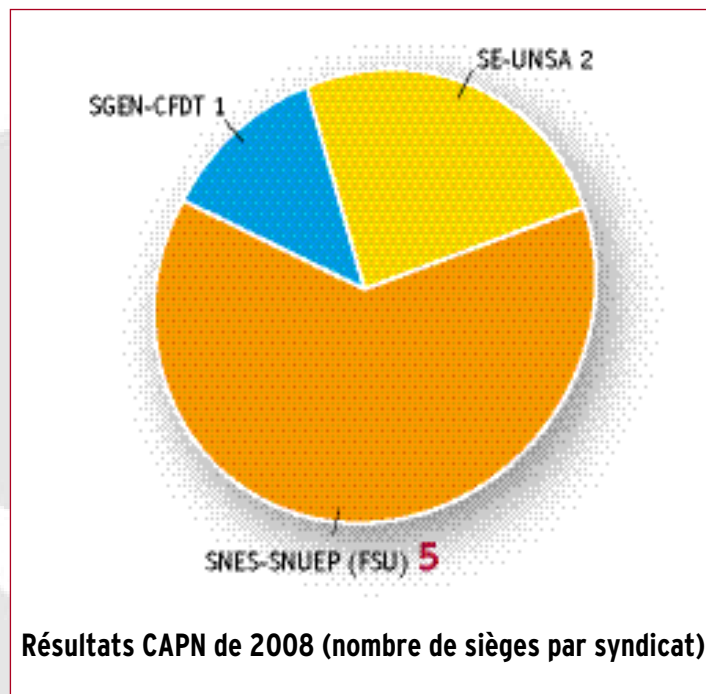
- ◆ Des TZR en nombre : les remplacements doivent être assurés par des personnels titulaires et qualifiés, avec un statut reconnu et amélioré.
- ◆ Une formation professionnelle de qualité après le concours est indispensable avec un haut niveau d'exigence en sciences humaines, en alternance, le stage en responsabilité n'excédant pas un tiers. La formation continue aux contenus rénovés doit répondre aux besoins professionnels, avec la même exigence de qualité.

VOTEZ

La relation éducative

→ Les conditions de travail doivent garantir la qualité de notre intervention auprès de jeunes

- ◆ Respect du temps de travail : 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues, en finir avec les pressions aux heures supplémentaires non récupérables.
- ◆ Des équipes d'« étudiants surveillants », stables, formées et en nombre suffisant ; en finir avec leur gestion délocalisée.
- ◆ Du temps de concertation dédié au travail en équipes pédagogiques et éducatives, intégré aux services.
- ◆ La suppression des services de petites vacances, du statut de membre de droit au CA et autres activités imposées sans lien avec nos missions.



→ D'autres perspectives de carrière pour une vraie reconnaissance du métier

- ◆ Revaloriser les salaires et les carrières de tous pour une hausse du pouvoir d'achat.
- ◆ Accélérer le déroulement de carrière avec une reconstruction en 11 échelons qui intègre les indices terminaux de la hors-classe. Augmenter le contingent de hors-classe, actuellement seulement 5 % des CPE promouvables.
 - ◆ Créer une agrégation d'éducation, et unifier à terme la catégorie, comme pour les enseignants.
 - ◆ Créer un corps d'inspection spécifique, indépendant de celui des chefs d'établissement, issu de la profession et permettant une double évaluation, respectueuse de nos missions.
 - ◆ Pour une évaluation-conseil, détachée de la carrière ; refus de l'évaluation individuelle « au mérite » qui prive des collègues de promotions et donne trop de poids au seul chef d'établissement dans les déroulements de carrière.

TEMPS DE TRAVAIL TROP SOUVENT DÉPASSÉ

La remise en cause régulière des 35 heures est une source de conflit ; le délestage de tâches diverses, les délégations par des chefs d'établissement sont autant de freins au travail auprès des élèves. L'autonomie professionnelle des CPE, concepteurs de leur activité, doit être reconnue. Nous revendiquons la richesse des expertises de chacun, enseignants et CPE, CO-Psy, personnels sociaux et de santé, AED. Pour cela, du temps est nécessaire au travail approfondi avec les différentes équipes et avec les élèves eux-mêmes. Ces collectifs pluriprofessionnels sont au service de la réussite des apprentissages, de la construction des adolescents, de leur ouverture culturelle. Ils visent aussi à résoudre ce qui fait difficulté, dans et hors la classe, pour favoriser la cohérence pédagogique et éducative.

VOTEZ



ÉLECTION COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

Scrutin du **13 au 20 octobre 2011**

8 titulaires, 8 premiers suppléants, 8 deuxièmes suppléants

Liste présentée par :

SNES-FSU et SNUEP-FSU

Hors-classe

1. **BALESTRAT Pascale**
Lycée Marcelin Berthelot, Châtellerauld (86)
2. **OGIER-COLLIN Bernard**
Collège Le Guillon, Le Pont-de-Beauvoisin (38)
3. **DEL COURT Jean-Marc**
Lycée Jean Michel, Lons-le-Saunier (39)

Classe normale

1. **HÉRAUT Valérie**
Lycée Jean Perrin, Rézé (44)
2. **BOURGOIS Guy**
Lycée Val de Murigny, Reims (51)
3. **SAMOILLER Carole**
LP Leau, Marseille (13)
4. **KERREST Sandra**
Lycée Paul Éluard, Saint Denis (93)
5. **MENDY Patrice**
Lycée La Fayette, Champagne-sur-Seine (77)
6. **GOURBIER Catherine**
Lycée Marie Curie, Tarbes (65)
7. **BARBAZANGES Jean-Marie**
Lycée Pierre Corneille, Rouen (76)
8. **DUBOIS Sabrina**
Collège Nelson Mandela, Hérouville-St-Clair (14)
9. **NAOUA Youcef**
Lycée Maxence Van Der Meersch, Roubaix (59)
10. **BADER Patrick**
Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres (92)
11. **ZAMI Alfred**
Lycée Chaplin Becquerel, Décines-Charpieu (69)

12. **LELARGE Olivier**
LP Jeannette Verdier, Montargis (45)
13. **EDLINE Gaël**
Collège Charles Brochen, Pontrioux (22)
14. **GRELLIER Natacha**
Collège du Servois, La Chapelle en Serval (60)
15. **PASQUIER Natacha**
SEP, Lycée G. Brassens, Neufchâtel-en-Bray (76)
16. **LEDUC Jean-Christophe**
Lycée Jean Lurçat, Bruyères (88)
17. **LE PENVEN-DUVAL Brigitte**
Collège Gambetta, Paris (75)
18. **LEYRAT Philippe**
Collège Joliot Curie, Aubière (63)
19. **ROHOF Marie-Catherine**
Collège Olympe de Gouges, Vélignes (24)
20. **BELLIN Marie-Alice**
LP Georges Guynemer, Uzès (30)
21. **MORIN Olivier Maximin**
LP Patu de Rosemont, Saint Benoît (974)20



Mai 2010, après le colloque SNES sur le métier, plusieurs centaines de CPE ont manifesté pour plus de postes et défendre la dimension éducative du métier.

VOTEZ